

ARRÊTÉ de CIRCULATION
TRANSHUMANCE
Dimanche 2 novembre 2025

VU :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1 et L2213-2
- Le code de la route, notamment les articles R411-8, R411-25, R411-26, R411-27, R417-10, L325-1 et suivants
- La demande de Madame GRANIER SEHIER Diane, Responsable de la cellule Valorisation des Espaces Naturels, Cheffe de projet Sentier du littoral – Département 76

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de cette manifestation, il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des participants et de réglementer la circulation sur les voies communales empruntées.

ARRÊTONS :

Article 1^{er} : La transhumance aura lieu le **dimanche 2 novembre 2025 de 14 h à 15 h 30**.

Article 2 : La transhumance empruntera la **Rue des Îles** puis la **Rue des Fontaines**, traversera la **Rue Guillaume le Conquérant** pour entrer dans le parc de l'Abbaye, par l'accès pompiers.

Article 3 : Le dimanche 2 novembre 2025 de 14 h à 15 h 30, la circulation et le stationnement seront réglementés, comme suit :

- Circulation interdite de la Rue Guillaume le conquérant (à l'intersection avec la Rue Mainberthe) au Rond-Point Rue Alphonse Callais.
Déviation : Rue du Quesney et les Noues.
- Circulation interdite Rue du Marché
- Circulation interdite Rue des Fontaines, du croisement avec la Rue des Îles au croisement avec la Rue Guillaume le Conquérant.
- Les piétons et moutons seront autorisés à circuler sur ces voies.

Article 4 : Les mesures instituées par le présent arrêté seront matérialisées par la pose de panneaux réglementaires. Cette signalisation sera mise en place par les organisateurs. Les encadrants évoluant sur la chaussée ou à proximité seront porteurs de gilets fluorescents.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mme la Secrétaire de Mairie
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de DUCLAIR
- M. PATIN Loïc, Chèvrerie du Courtil
- Madame GRANIER SEHIER Diane, Responsable de la cellule Valorisation des Espaces Naturels, Cheffe de projet Sentier du littoral – Département 76

Le 21 octobre 2025

Le Maire



